

Le 12 décembre 2013

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
(ENGLISH VERSION)

Que font les gestionnaires des ressources matérielles?



Le rôle des gestionnaires des ressources matérielles est de voir au confort et à la sécurité de tous les élèves qui fréquentent les établissements d'enseignement de la commission scolaire et de tous ceux qui y travaillent. Ainsi, ils jouent un rôle de premier plan dans la réussite éducative. C'est à eux que l'on confie la responsabilité de *construire, réparer et entretenir* les biens de la commission scolaire (LIP art. 266). Ils sont également interpellés par le quatrième des cinq buts ministériels à atteindre dans les conventions de partenariat, celui de *l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements*. Ainsi,

ce large champ de responsabilités comporte plusieurs volets distincts faisant appel, de la part de ces gestionnaires, à une expertise vaste et diversifiée.

L'entretien immobilier

L'entretien immobilier est d'autant plus important parce qu'il a un impact sur les dossiers reliés à la **qualité de l'air**, incluant les moisissures, l'amiante, le radon... À cela s'ajoute également la qualité de l'eau (taux de plomb). Des sujets fortement médiatisés ces dernières années. C'est effectivement sur les épaules des gestionnaires des ressources matérielles que retombe la responsabilité d'assurer le confort des occupants et de prendre les mesures nécessaires afin de prévenir ou de corriger des situations beaucoup plus susceptibles de se produire lorsque l'on gère un parc immobilier de plus de 50 ans. Des obligations qui ne cessent de s'accumuler. Avec la pression médiatique actuelle, il faut parfois même démontrer qu'il n'y a pas de problème... Sans oublier la pluie de subventions et de programmes qui arrivent soudainement dans les milieux. On leur demande alors d'être maîtres d'œuvre dans les projets de **constructions** et **d'agrandissements** d'écoles ou encore de **remettre à niveau** des immeubles existants, parce que le réseau a grandement souffert d'un sous-financement chronique au niveau de l'entretien des bâtiments. Tout cela dans le respect d'une pléthore de règles municipales, ministérielles, environnementales.... Et selon un échéancier qui doit tenir compte du calendrier scolaire, de la présence des élèves et du personnel, des vacances, des saisons et de la congestion de l'industrie de la construction provoquée par nos réalisations simultanées... Tout un casse-tête à gérer!

L'entretien ménager

L'entretien ménager prend toute son importance lorsqu'il favorise l'utilisation de produits bio ou Éco-Logo. Nettoyer, laver, repeindre, réparer, modifier, adapter... des milliers de petits gestes, souvent répétés chaque jour, afin de procurer un environnement sain et sécuritaire à tous les utilisateurs. L'entretien régulier et préventif des immeubles, ainsi que du matériel qu'ils contiennent, accapare une grande partie du temps des équipes des ressources matérielles. Il leur revient de vérifier tant l'état

intérieur que l'extérieur des bâtiments. Et l'entretien extérieur comprend aussi la gestion des contrats de déneigement et d'entretien des pelouses (incluant l'entretien des terrains sportifs partagés avec les municipalités). Tout cela demande une planification et une coordination de chaque instant. Sans compter les bris et les urgences auxquels il faut répondre jour et nuit, toute l'année... D'où une présence constante, fiable, rassurante de ces gestionnaires...

L'économie d'énergie

Le troisième volet, auquel les gestionnaires des ressources matérielles ont consacré beaucoup de temps depuis plusieurs années, mais qui demande encore une grande vigilance, est celui de **l'économie d'énergie**. Après avoir dressé le profil de la consommation énergétique des bâtiments, puis établi des points de références, s'amorce le remplacement des systèmes désuets (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage intérieur et extérieur, moteurs auxiliaires, prises électriques, chauffe-eau, etc.) ainsi que l'optimisation de tous les systèmes d'un bâtiment. En plus de réduire la facture d'énergie, l'amélioration du rendement d'un bâtiment prolonge la durée de vie de ses installations et surtout, augmente sensiblement le confort des personnes qui le fréquentent.

Le développement durable

Le quatrième volet est celui du **développement durable**. Ce sont alors toutes les actions quotidiennes qui doivent prendre forme dans une perspective de développement durable. Il s'agit d'offrir aux générations actuelles et futures des installations de qualité qui respectent, non seulement les personnes, mais aussi leur milieu de vie. Que ce soit un toit ou un bâtiment vert, un mur solaire, l'utilisation de matériaux écologiques, la biomasse, la géothermie, le carboneutre (compensation pour les émissions de CO2), ces mesures assurent une pérennité et rendent possibles les activités éducatives sur plusieurs générations, le tout dans un contexte de gestion rigoureuse. Les gestionnaires contribuent aussi à réduire le déficit environnemental du réseau en orchestrant des travaux de décontamination de toutes natures.

Prêt ou location des espaces

Finalement, ces gestionnaires doivent également soutenir l'essor de leur communauté et favoriser l'utilisation des immeubles de la commission par les organismes publics ou communautaires du territoire. (LIP art. 266) D'où la gestion d'ententes, avec les partenaires locaux, pour **le prêt ou la location** d'espaces sportifs ou autres. Une corde supplémentaire à leur arc!

Telles sont les responsabilités confiées aux gestionnaires des ressources matérielles dans nos commissions scolaires.



Commission professionnelle
Services des
ressources matérielles

Les cadres scolaires sont un rouage essentiel du réseau québécois de l'éducation.

1195, avenue Lavigerie, bureau 170, Québec (Québec) G1V 4N3
Téléphone : 418 654-0014 Télécopieur : 418 654-1719 aqcs.ca